

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-003

Restriction temporaire de la circulation rue Curie
du 31/01/2022 au 25/02/2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Marie Curie, aux abords du n° 3, durant les travaux relatifs à la création d'un branchement au réseau de gaz, effectués par l'Entreprise SAGETRA,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 31 janvier 2022 au vendredi 25 février 2022 inclus, la circulation sera restreinte dans la rue Marie Curie (RD 520), aux abords du chantier de travaux sur le réseau de distribution de gaz : création d'un branchement pour l'habitation située au n° 3.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée et du trottoir,**
- **Interdiction de stationner le long de l'emprise du chantier,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Interdiction de dépasser.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'entreprise SAGETRA – 492, rue du 14 Juillet – 62221 Noyelles-sous-Lens – Tél. : 03.21.67.04.99 – sagetra@orange.fr

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à M. le Directeur de l'Entreprise SAGETRA.

Fait à Lauwin-Planque, le 17 janvier 2022

Pour le Maire,
Bernard BARELLE
1er Adjoint au Maire